

**Procédure de participation du public
par voie électronique sur le projet de
construction de 2 bâtiments d'activités
artisanales**
Commune d'Augny (57)

MOTIFS DE LA DECISION

Maître d'ouvrage :
SCCV METZ-AUGNY
3 Avenue Hoche
75008 PARIS

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Permis de construire PC N° 05703922Y0007

Commune d'AUGNY

Objet du présent document

Le présent document présente les motifs de la décision du Maire de la commune d'Augny à la suite de la procédure de participation du public par voie électronique sur le projet de construction de 2 bâtiments d'activités artisanales.

La décision prise est celle d'une délivrance d'un permis de construire.

Le présent document est régi par les articles L. 123-19, et L. 123-19-1 du Code de l'Environnement, dont il ressort de la lecture combinée que :

« Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision ».

MOTIFS DE LA DECISION

La décision de délivrance du permis de construire n° 05703922Y0007 est motivée par :

Les mesures prévues dans l'étude d'impact pour éviter, réduire, compenser et suivre les impacts sur l'environnement et la santé humaine du projet, lesquelles constituent des prescriptions opposables au maître d'ouvrage et sont intégrées comme telles en annexe de l'arrêté de permis de construire ;

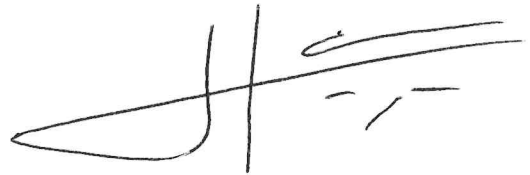
Les assurances données par le maître d'ouvrage dans son mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet ;

Les réponses fournies par le maître d'ouvrage aux observations formulées par le public lors de la PPVE ;

Les avis fournis par les différents services consultés par ailleurs dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire.

Fait à AUGNY,
Le 25/11/2024
Le Maire d'Augny

François HENRION

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'F' followed by a vertical line and a horizontal line, with some additional scribbles to the right.

